



Retrait d'un associé d'une SARL

Par CHAILLIOUX

Bonjour,

Si un des 2 associés d'une SARL se retire en cédant ses parts à l'autre associé, que devient la SARL ? Faut-il la transformer en EURL ?

Merci

Par AGeorges

OUI.

C'est d'ailleurs assez simple, puisque ce sont des sociétés de même nature.
Il y a tout de même quelques formalités. Revoir pour les impôts et pour le gérant.